



Laval, le 4 juin 2021

Aux membres du conseil d'établissement 2021-2022

Objet : Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École Polymécanique de Laval tenue le 2 juin 2021 à 16 h par vidéoconférence Zoom.

**Sont présents les membres suivants :**

Monsieur François Beaudry, enseignant  
Monsieur Richard Bellefleur, représentant du personnel de soutien  
Monsieur Patrick Céré, RP Muller Inc.  
Monsieur Claude Chicoine, Les bouteilles recyclées du Québec  
Madame Katya Dulac, conseillère pédagogique  
Madame Mélanie Prévost, enseignante  
Monsieur Michel Toutant, directeur de l'École Polymécanique de Laval

**Sont absents les membres suivants :**

Monsieur Manuel Blass, enseignant  
Monsieur Luc Gauthier, enseignant  
Monsieur Dominic Marcil, CCQ

## 1. Accueil

M. Patrick Céré ouvre l'assemblée à 16 h 05 et souhaite la bienvenue à tous.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

M. Claude Chicoine propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

## 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 14 avril 2021

Au point 6, il faut lire CE2021-7 Budget de l'année scolaire 2021-2022 et non CE2021-7 Budget de l'année scolaire 2020-2021.

Au point 6, il faut lire CE2021-8 Règle de transférabilité 2021-2022 et non CE2021-8 Règle de transférabilité 2020-2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Prévost que le procès-verbal de l'assemblée du 14 avril 2021 soit adopté tel qu'il a été présenté.

Adopté à l'unanimité

## 4. Information et échange

- **Projet éducatif 2019-2022**

La direction informe le conseil d'établissement que Mme Katya Dulac va commencer la reddition de compte du projet éducatif et sera présentée au premier conseil d'établissement l'an prochain.

## 5. Dépôt de document

- **Normes et modalités d'évaluation des apprentissages**

M. Michel Toutant explique toutes les modifications en comparaison aux anciennes normes et modalités d'évaluations des apprentissages. Les échanges ont porté principalement sur les articles suivants : 7.2, 10.4, 15.4, 15.5, 19.2, 19.3 et 22.6

Mme Katya Dulac va envoyer un courriel à tous les enseignants afin de les informer de l'accès pour connaître les versions d'évaluation disponibles. Une procédure pour communiquer la version choisie par l'enseignant sera disponible plus tard.

- **Suivi du budget 2020-2021**

M. Michel Toutant donne un compte-rendu sur le budget de l'année scolaire 2020-2021 jusqu'à maintenant. Il donne les explications quant aux ETP.

- **PLIV Annexe A — Fiche analytique**

- **PLIV Annexe B — Formulaire de dénonciation confidentiel**

- **PLIV Annexe C — Formulaire de consignation de l'évènement**

- **PLIV Annexe D — Rapport d'incident des évènements d'intimidation et de violence**

- **PLIV Annexe E — Formulaire d'engagement\_élève mineur**

- **PLIV Annexe F — Formulaire d'engagement\_élève majeur**

- **PLIV Protocole d'intervention et de dénonciation des actes d'intimidation et de violence\_FINAL**

M. Michel Toutant dépose aux membres du conseil d'établissement les documents de référence PLIV. M. Michel Toutant explique l'acronyme « PLIV » qui signifie le « Plan de lutte contre

l'intimidation et de violence ». Il explique que les sept documents ci-dessus sont déposés en référence au projet de consultation CE2021-6 qui concerne « Plan de lutte contre l'intimidation et de violence ».

- Document de référence « budget 2019-2020 »
- Document de référence « budget 2020-2021 »
- Document de référence « budget 2021-2022 »

M. Michel Toutant dépose aux membres du conseil d'établissement les documents de référence concernant les budgets des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 pour permettre l'adoption de la consultation CE1920-8.

## 6. Consultation

- CE2021-6 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Objet : Projet de résolution  
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

ATTENDU que le Ministère désire que la population ainsi que le milieu scolaire soient mieux outillés pour contrer l'intimidation et la violence ;

ATTENDU que le centre a le devoir de mettre en place un Plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;

ATTENDU que tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence « LIP 75.3 » ;

ATTENDU que le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école « LIP 75.1 » ;

Il est proposé par :  
Mme Mélanie Prévost  
Enseignante

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'établissement de l'École Polymécanique de Laval adopte le document « Plan de lutte contre l'intimidation et la violence » tel qu'il a été présenté.

Adopté à l'unanimité

- CE2021-7 Budget de l'année scolaire 2020-2021

Objet : Projet de résolution  
Budget 2021-2022.

ATTENDU les factures élèves ont été approuvées par le conseil d'établissement pour le budget 2021-2022 ;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'École Polymécanique de Laval doit adopter et soumettre pour approbation au Centre de services scolaire de Laval le budget pour l'année scolaire 2021-2022 ;

ATTENDU que ce budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées au centre par la Commission et les autres revenus qui lui sont propres ;

Il est proposé par :  
François Beaudry  
Enseignant

ET RÉSOLU

QUE le budget de l'École Polymécanique de Laval pour l'exercice financier 2021-2022, au montant de 5 228 389 \$ soit adopté et soumis pour approbation au Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval.

Adopté à l'unanimité

- CE2021-8 Règle de transférabilité 2020-2021

Objet : Projet de résolution  
Règle de transférabilité 2021-2022.

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction de l'École Polymécanique de Laval doivent respecter les règles de transférabilité du Centre de services scolaire de Laval ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace ;

ATTENDU que le budget de l'École Polymécanique de Laval maintient l'équilibre budgétaire ;

Il est proposé par :  
Richard Bellefleur  
Représentant du personnel de soutien

ET RÉSOLU

QUE la règle de transférabilité suivante soit adoptée :

Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget 2021-2022 et d'en rendre compte à tous les trois mois au conseil d'établissement.

Adopté à l'unanimité

7. Varia

La direction informe le conseil d'établissement du départ à la retraite de Monsieur Louis Riendeau.

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, par Mme Mélanie Prévost, de lever la séance. La séance s'est levée à 16 h 43.

---

Président de l'assemblée

---

Michel Toutant, directeur